

**COMPTE RENDU DU
COMITE SYNDICAL STATUTAIRE
SÉANCE DU 02 JUILLET 2012
- Saint Léger en Yvelines -**

Présents (voix délibératives) :

BONNEAU Guy	Vice-président du Conseil Général de l'Essonne
BONZANI Laurence	Conseil Régional Ile-de-France
VANDEWALLE Yves	Vice-président du Conseil Général des Yvelines
ALLEIN Hervé	Les Essarts-le-Roi
ALLIRAND Jean-Michel	La Queue-lez-Yvelines
AMOSSE Frédéric	Vieille-Eglise-en-Yvelines
ARTORE Alain	Courson-Monteloup
AUBERT Evelyne	Le Mesnil-Saint-Denis
BELLICAUD Michel	Clairefontaine-en-Yvelines
BENIZE Georges	Rochefort-en-Yvelines
BESCO Raymond	Magny-les-Hameaux
BOUCHET Jacques	Communauté de communes des Etangs
BOURNAT Michel	Gif-sur-Yvette
CARDINAUD Robert	Communauté de communes Cœur d'Yvelines
CAZANEUVE Claude	Gambaiseuil
CHIVOT Gérard	Auffargis
CONVERT Thierry	Communauté de communes Plaines et Forêt d'Yvelines
DESSAUX Yves	Forges-les-Bains
DUCROCQ Jean	Bazoches-sur-Guyonne
FIDELLE Jacques	Senlisse
FUKS Marie	Poigny-la-Forêt
GHIBAUDO Jean-Pierre	Saint-Léger-en-Yvelines
GONTHIER Annie	Galluis
GOSSARE Françoise	Saint-Forget
GUERLAIN Patricia	Montfort L'Amaury
HOPIN Nicole	Gambais
LE COMPAGNON Léopold	Fontenay-les-Briis
LEMONNIER Evelyne	Dampierre-en-Yvelines
LERISSON Bernard	Châteaufort
MEMAIN René	Cernay-la-Ville
MONTEGUT Frédéric	Choisel
PELLETIER Jacques	Milon-la-Chapelle
PLANCHENAULT Hervé	Montfort l'Amaury
PLISSON Catherine	Gambais
POUPART Guy	Bonnelles
QUERARD Serge	La Celle-les-Bordes
RESCOUSSINES Michel	Méré
ROQUELLE Marie-Laure	Jouars-Pontchartrain
SAUTIERE Guy	Saint-Rémy-lès-Chevreuse
SCHOETTL Christian	CCPL
STOUDER Paul	Grosrouvre
TOUSSAINT-DU-WAST Christine	Les Mesnuls

Présents (invités) :

COLOMBI Alain	Adjoint au Maire de Méré
GENEVÉE Michel	La Queue-lez-Yvelines

GUILBERT Claude Les Essarts-le-Roi
MEURGER Stéphanie Rochefort-en-Yvelines

Présents (voix consultatives) :

AUBLE Pascal Conseil Général des Yvelines
BENTEGEAT Romain Conseil Régional Ile-de-France
DELOROZOY Robert Commission Développement économique
FOURNIGAULT Gilbert Président de la Chambre de Métiers des Yvelines
GIOBELLINA Catherine Union des Amis du Parcs

Absents excusés (voix délibératives) :

AUBERT Marie-Hélène Conseil Général des Yvelines
BOUTIN Christine Conseil Général des Yvelines Pouvoir : M. POUPART
FISCHER Didier Conseiller Régional d'Ile-de-France Pouvoir : Mme BONZANI
GENOT Claude Maire de Chevreuse
LESTIEN Antoine Maire de Forges-les-Bains
ROBIN Bernard Communauté de communes Plaine et Forêts d'Yvelines
SIMONIN Jean-Pierre Saint-Rémy-l'Honoré
VITRAC-POUZOLET Michèle Conseillère régionale d'Ile-de-France

Absents excusés (voix consultatives) :

BERGER Eric CES Ile-de-France
CHAPPUIS Marc Sous-Préfet de Rambouillet
JAMES Olivier Office National des Forêts
JENNER Xavier Centre Régional de la Propriété Foncière

Equipe PNR :

Anne LE LAGADEC, Fabien PAQUIER, Guillaume MARGAT, Jennifer BERNACCHI, Evelyne BRIQUET, Sophie DRANSART, François HARDY, Virginie LE VOT, Eléna MAUSSION, Claire MONTET, Grégory PATEK, Laurence RENARD, Olivier SANCH, Xavier STEPHAN

Monsieur VANDEWALLE constate que le quorum est réuni.

1. Approbation du compte-rendu du Comité du 26 mars 2012.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Convention de travaux avec l'ONF sur le cheminement des Vaux de Cernay.

L'une des missions du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse est de valoriser et faire découvrir au public les richesses naturelles, culturelles et historiques de son territoire tout en veillant à leur protection. Pour ce faire, il conduit et accompagne avec différents partenaires des actions de développement de tourisme durable.

En 2009, le PNR a fait réaliser une étude d' « aménagement paysager, forestier et touristique » du site des Vaux de Cernay. Elle a abouti à un schéma général d'aménagement et à une programmation de travaux à effectuer pour rendre le site plus accessible et plus sécurisé aux différents types d'usagers.

Le schéma et la programmation ont été validés par le comité de pilotage de cette étude, et en particulier par l'ONF, dans la mesure où ils sont compatibles avec les enjeux majeurs du site. Ceux-ci ont été identifiés au travers du document d'aménagement forestier comme relevant principalement des dimensions paysagère et écologique dans le vallon et sur les versants, et des aspects touristiques et sylvicoles dans le bois des Maréchaux.

L'ONF et le PNR ont pour objectif commun la mise en œuvre progressive de ce schéma d'aménagement du site des Vaux de Cernay. La présente convention concerne la première opération issue de ce schéma : aménagement d'un chemin piéton entre la digue du Petit Etang et la passerelle enjambant le ru. Cet aménagement a vocation à être prolongé ultérieurement jusqu'aux Cascades, afin de canaliser le public et de préserver la grande richesse écologique du coteau.

Cette action a été inscrite dans le BP 2011 du PNR opération n° 688 correspondant à l'axe 3 de la charte 2011-2023 : « Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie culturelle rurale et rurale » objectif stratégique 14 : « Conforter le développement d'un tourisme et de loisirs durables adaptés à tous les publics ». Le montant total des travaux d'investissement est estimé à 51 800 € HT, soit 59 000 € TTC. Le PNR prend donc à sa charge le financement de 90% du coût TTC du projet, soit 53 100 €. Les 10% restants sont autofinancés par l'ONF.

Les charges d'entretien seront prises en charge par moitié par les deux contractants. Le montant estimé de cet entretien pour 2012 et 2013 est de 3.200 € / an. Chaque année, l'ONF présentera au Parc une facture détaillée de l'entretien effectué.

Le Comité syndical approuve ce projet de valorisation touristique et d'aménagement du site des Vaux de Cernay ainsi que la convention afférente.

M.VANDEWALLE informe par ailleurs les membres du Comité de l'acquisition imminente du Petit moulin des Vaux de Cernay par le département des Yvelines. Cette acquisition permettra de donner toute son ampleur à la restauration et à l'aménagement du site. Monsieur VANDEWALLE souhaite saluer l'engagement de l'ancien propriétaire, M.BRUNEAU, mécène par ailleurs de la Fondation de France, dont la décision de cession a été inspirée par le souhait d'une mise en valeur de cet espace patrimonial exceptionnel dans le Parc naturel régional que constitue la chaîne des étangs et moulins des Vaux de Cernay.

3. Marque Parc : Renouvellement de chartes et attribution.

Le comité Marque parc, réuni le 25 avril 2012, a pris les décisions suivantes :

Marque « Produit du Parc » pour le Miel toutes fleurs :

- Renouvellement de la charte marque « Produit du Parc » pour le miel toutes fleurs, sous couvert d'acceptation de la Commission Marque de la Fédération des parcs naturels régionaux de France ;
- Renouvellement de la marque de la ferme de la Noue à La Celle-les-Bordes ;
- Attribution de la marque à Vincent PETRUZZELLA à Forges-les-Bains ;
- Attribution de la marque à l'association « Culture et loisirs – Happyculteur » à Saint-Léger-en-Yvelines ;

Marque « Produit du Parc » pour les Fromages et les produits laitiers :

- Renouvellement de la marque de la ferme de Coubertin ;

Marque « Produit du Parc » pour la farine, le pain, les baguettes et les pâtisseries :

- Renouveau de la marque de la Ferme de la Budinerie et la Ferme du Champart à La Celle-Les-Bordes ;
- Attribution de la marque à la Ferme de Moisan à Grosrouvre ;

Marque « Accueil du Parc » pour la restauration :

- Attribution de la marque « Accueil du Parc » au restaurant « L'Arôme » à Forges-les-Bains ;
- Attribution de la marque « Accueil du Parc » au restaurant « Nature'L » à Rochefort-en-Yvelines, qui sera effective à la date du 1^{er} anniversaire du restaurant ;

Le Comité syndical approuve ces décisions.

4. Validation des aides accordées par la Commission restreinte « Développement économique et énergie ».

La présente délibération soumet au Comité syndical les aides attribuées par la Commission restreinte « Développement économique et énergie » qui s'est tenue le 26 juin 2012, sous la présidence de M. Jacques FIDELLE.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité les aides suivantes :

- Association des Artisans, Commerçants, Professions Libérales et PME de Gif sur Yvette- Gif Dynamique – (Programme 657 ci-joint)
Opérations d'animations commerciales collectives : 46 899,24 €
Subvention attribuée : 2500 € (plafond)
- Restaurant « LE CLOS DE CHEVREUSE », M et Mme GASNIER à Chevreuse
Travaux de modernisation du local, équipements (four, casseroles,...) et mobiliers = 47 623,43€ HT
Subvention attribuée : 14 287,03€
dont 9 746, 25 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 9 746, 25 € du fonds PNR
- « AU GRE DU VENT », commerce de jouets et objets de décoration, Mme BATTALLER, Montfort-L'Amaury
Déplacement du compteur électrique, stabilisation du plafond, rénovation de la façade = 22 476, 75€ HT
Subvention attribuée : 6 743,02€
dont 3 371,51 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 3 371,51 du fonds PNR
- « 3D ORGANISATION », Traiteur-organisateur de réceptions, M BAJAUD, Les Essarts-le-Roi
Travaux d'aménagement du laboratoire, installation de panneaux isothermiques remise en état du sol de la cuisine = 106 299,00€ HT
Subvention attribuée : 22 500 € (Plafond)
dont 11 250 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 11 250 € du fonds PNR
- « Celine'S Déco », commerce de cadeaux et de meubles, Mme BELLE, St Rémy-lès-Chevreuse
Travaux d'aménagement du local, mobilier, Informatique (caisse enregistreuse + logiciel) + Site internet = 56 556,20 €HT
Subvention attribuée : 16 966,86€ sous réserve de la décision de la DIRECCTE
dont 8 483, 43 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 8 483, 43 € du fonds PNR
- « La menuiserie des Carneaux » / M DURUY à Bullion
Aménagement de l'atelier + achat d'une fraiseuse à commande numérique = 92 000€ HT

Subvention attribuée : 22 500 € (Plafond) sous réserve de la décision de la DIRECCTE dont 11 250 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 11 250 € du fonds PNR

Monsieur VANDEWALLE informe les membres du Comité qu'une demande de remboursement d'un montant excédant les 300 000 € sera transmise à la DIRECCTE pendant l'été. Le Comité d'attribution a légèrement marqué le pas dans le nombre de dossiers examinés, dans l'attente de ce remboursement afin de ne pas fragiliser la trésorerie du Parc.

5. Validation des aides accordées par la Commission restreinte « Culture et patrimoine ».

La présente délibération soumet au Comité syndical les aides attribuées par la Commission restreinte « Culture et patrimoine » qui se tiendra le 02 juillet 2012, sous la présidence de Mme Françoise GOSSARE.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité les aides suivantes :

- Helium à hauteur de 1500 € et soutien logistique du Parc
- Calisto : un soutien en communication lui sera apporté via l'Echo du Parc, la distribution de flyers, la mise sous enveloppes de ses documents.

6. Convention les 4A pour une animation médiévale dans la cour du château dans le cadre des Journées du Patrimoine 2012.

Comme chaque année, le Parc organisera cette année une animation au Château de la Madeleine à l'occasion des Journées du Patrimoine. L'association Les 4A est spécialisée dans l'organisation d'animations médiévales, autour de reconstitutions de scènes de la vie médiévale. Madame GOSSARE souligne l'engagement de cette association constituée de passionnés qui donne une toute autre allure au château de la Madeleine le temps d'un week-end.

Le Comité syndical approuve la convention relative à l'organisation de cette manifestation.

7. Adhésion au Comité Interprofessionnel du Bois Energie (CIBE)

Le Parc souhaite adhérer au Comité Interprofessionnel du Bois Energie (CIBE), sur proposition du groupe de travail qui s'est constitué sur le thème du bois-énergie au sein de la commission *Développement économique et énergie*.

Association loi 1901 créée en 2006, le CIBE rassemble les acteurs du chauffage collectif et industriel au bois, dans l'habitat et le tertiaire, les réseaux de chaleur et les entreprises industrielles. Le CIBE réunit et coordonne les réflexions des acteurs du territoire pour professionnaliser les pratiques, établir les règles de l'art, former des professionnels et promouvoir les chaufferies de forte et moyenne puissances auprès des décideurs publics et privés. Au plan national, le CIBE intervient auprès des institutions, des organisations professionnelles, des médias.

L'objectif du Parc serait d'intégrer l'une des 5 commissions de travail du CIBE, la commission *ANI : Animation bois-énergie*.

Le tarif annuel d'adhésion serait de 750 € TTC pour le Parc

Monsieur FIDELLE président de la Commission Développement économique/Energie confirme tout l'intérêt qu'il y aurait à développer une filière Bois-Energie sur le Parc alors que le prélèvement actuel de bois est loin de couvrir l'accroissement spontané de la forêt.

L'équilibre économique de la filière est cependant délicat à trouver en Ile de France alors que de grands opérateurs se sont rendu maîtres à la fois de l'approvisionnement et de l'équipement en chaufferies et réseaux de chaleur de grande dimension. Aucune collectivité n'est en mesure de maîtriser la provenance du bois et d'imposer dans son cahier des charges l'utilisation de bois locaux. Le prochain Plan régional de Protection de l'Atmosphère comporte par ailleurs des préconisations inquiétantes sur le niveau des normes exigées en matière de filtrage des poussières qui constitueraient un frein réel pour l'installation de chaufferies de petite et moyenne dimension. Le comité sera également amené à se prononcer à l'automne sur ce document.

Le Comité syndical approuve l'adhésion du Parc à cet organisme.

Monsieur VANDEWALLE informe par ailleurs le Comité que le Parc sera consulté pendant l'été sur le schéma régional Climat Air Energie et son annexe le Schéma Régional Eolien. Il confirme la vigilance du Parc sur la question des éoliennes, dans un territoire dont la sensibilité paysagère se prête mal à l'installation de telles infrastructures.

8. Renouvellement de la convention avec l'A.P.R.C. pour la gestion du rucher d'Ors.

L'association pour le rayonnement du site de Port-Royal des Champs (APRC) s'est proposée en 2011 de reprendre la gestion des ruchers du Parc naturel déposés sur un coteau du domaine d'Ors suite au déménagement de l'apiculteur actuel Kristijan Jusic. Le 18 mai 2011, le Bureau syndical a approuvé ce partenariat pour une durée d'un an.

Cette convention avait pour objet de définir la répartition des tâches entre le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et l'APRC, concernant l'acquisition, l'installation et le suivi du rucher pédagogique du Parc. L'objectif était de pérenniser un rucher de 10 ruches installé dans la Réserve naturelle Régionale du Domaine d'Ors à Châteaufort.

La première année de partenariat s'achève (cf. audit du 11 avril 2012 joint) et le Comité syndical approuve le renouvellement cette convention pour un an, dans les mêmes termes que la précédente, soit :

- L'opération a une vocation pédagogique et doit être organisée en tant que telle. Le Parc est propriétaire de 80% des récoltes de miel issues de son rucher, les 20% restants étant utilisés le cas échéant par l'APRC à des fins non commerciales.
- L'association s'engage dans la continuité de l'action passée à s'occuper de l'entretien de ces ruches, de la récolte (selon le cahier des charges établi précédemment par la mission Développement économique du Parc) et à réaliser des actions pédagogiques destinées à des publics scolaires et familiaux.
- La convention prévoit un dédommagement de l'APRC dans des proportions équivalentes à l'apiculteur précédent, soit 3000€/an. Il est convenu que la mission Pédagogie travaille avec l'APRC pour définir les contenus des animations destinées aux scolaires.

9. Créations de postes et modification du tableau des effectifs.

L'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 a été modifié par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012

relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique. Cela conduit donc à modifier les références légales indiquées sur le tableau des effectifs.

Par ailleurs, deux agents (un rédacteur titulaire et un agent non titulaire) ont obtenu le concours d'Attaché territorial. Il est donc proposé au Comité syndical de créer les postes correspondants, afin de permettre leur stagiairisation. De plus, un agent, actuellement rédacteur-chef titulaire, a été inscrit sur liste d'aptitude au grade d'attaché territorial par promotion interne.

Monsieur VANDEWALLE rappelle son attachement à l'évolution professionnelle des techniciens du Parc. Il lui apparaît que la réussite aux concours est gage à la fois de stabilité et de possibilité de mobilité vers d'autres collectivités. Le nombre de fonctionnaires de l'équipe (21) devient avec ces derniers succès, supérieur au nombre d'agents non titulaires, ce dont il se félicite.

Enfin, dans le cadre du doctorat intitulé « *Qualité des eaux du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse : diagnostic et quantification des flux d'eau de nappe en rivière ; apport des zones humides à l'autoépuration à l'échelle de la zone hyporhéique* », pour lequel le Parc embaucherait pour trois ans un doctorant, il est proposé de créer le poste d'ingénieur non titulaire correspondant. Ce contrat serait conclu dans le cadre d'une convention CIFRE, établie entre le Parc naturel régional et l'ANRT, laquelle permet un cofinancement de l'ANRT pour la rémunération de ce doctorant (cf. programme 698P, voté dans le cadre du budget 2011 du Parc et programme 706P, voté dans le cadre du budget 2012 du Parc). Ce projet est mis en place dans le cadre d'un partenariat entre le Parc et le laboratoire IDES – Université Paris Sud, lequel a été approuvé par une délibération du Bureau syndical du Parc en date du 14 mai 2012.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité ces créations de postes et les modifications du tableau des effectifs.

Questions diverses :

- Présentation du Plan Paysage et Biodiversité des vallées de l'Yvette par Madame MEURGER et Laurence RENARD, chargée de mission Paysage. Rendez-vous est pris pour la présentation des résultats finaux de cette étude le 10 septembre prochain auprès des 16 maires de l'entité.
- Courrier de François Hollande à Jean-Louis Joseph, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, et contribution sur l'Avenir des Parcs.
- Collaboration entre le Parc et les communes pour les forums des associations 2012. Il serait bon que des élus des communes prennent une part plus significative pour présenter le Parc et ses missions aux habitants.
- Organisation par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse du Congrès des Parcs 2013. L'ensemble des communes seront sollicitées afin de réaliser un événement créatif et d'excellente qualité. Le thème pressenti est celui de la transition écologique.
- Consultation des communes et syndicats du territoire Orge-Yvette au sujet du projet de SAGE Orge-Yvette. Un avis favorable du Parc sera transmis dans les prochains jours de juillet qui confirme la compatibilité du SAGE et de la Charte. Cet avis sera communiqué aux communes et intercommunalités.

- Lancement d'un appel à projet pour une résidence-mission en 2013. La DRAC s'est déclarée satisfaite de la première édition en 2012 de ce projet, expérimental à beaucoup d'égards. La prochaine résidence-mission sera centrée sur le territoire de la Plaine de Montfort/Jouars. Les élus de la Commission Culture ont la volonté d'y associer acteurs et associations du territoire.